

- 8° Trois vieux ornements, dont un blanc fleuri, un violet et un noir, galons en soie blanche ; le tout en mauvais état.
- 9° Deux ornements en lambeaux, par conséquent irréguliers et au rebut, article nul.
- 10° Cinq corporaux en très bon état, dont deux neufs.
- 11° Neuf amicts en bon état.
- 12° Vingt-un purificateurs en bon état.
- 13° Trois aubes, dont une en toile fine avec pente brodée, à jour, une en mousseline brochée et l'autre en mauvais état.
- 14° Deux rochets en bon état, dont un en percale brochée et avec manches, et l'autre de mousseline en bon état.
- 15° Une étole pastorale tissée en or faux.
- 16° Une chape fond blanc satin damassé avec fleurs en bon état, galons et franges en or faux.
- 17° Une chape violette filozelle neuve avec galons et franges en cuivre argenté.
- 18° Une chape noire en mauvais état avec galons en soie.
- 19° Une écharpe blanche florence avec franges en or faux pour la bénédiction du Très Saint-Sacrement.
- 20° Le tour ou pentes d'un dais couleur lilas avec rays et fleurs, galons et franges or faux.
- 21° Un missel vieux et en mauvais état pour la messe.
- 22° Un encensoir avec sa navette argentés.
- 23° Un bénitier pour l'aspersion avec son aspersoir.
- 24° Deux nappes d'autel en bon état.
- 25° Cinq listes ou pentes d'autel en très bon état.
- 26° Un devant d'autel à double face velouté, d'un côté rouge cramoisi avec or appliqué, et de l'autre noir avec têtes de mort et croix au milieu argent appliqué (donné par l'abbé Petit, prix 60 fr.).
- 27° Une bannière damas cramoisi à double face avec or appliqué représentant, d'un côté le Saint-Sacrement et de l'autre saint Louis de Gonzague, avec franges et cordons en or faux.
- 28° Des cartons cadres dorés et vitrés pour l'autel en très bon état, et des cartons sans cadres gris en bon état.
- 29° Six grands chandeliers d'Arquemille avec une grande croix argentée pour l'autel.
- 30° Six grands chandeliers en cuivre jaune avec une petite croix argentée pour l'autel.
- 31° Deux petits chandeliers avec 6 bobèches à deux branches argentés.
- 32° Quatre petits chandeliers, dont deux en cuivre mince jaune et deux de composition.

33° Douze flamberges pour les chandeliers de l'autel.

34° Six petits écussons veloutés rouges pour les susdites flamberges.

35° Dix grands bouquets pour l'autel avec leurs vases en bois dorés, dont six en clinquant et quatre blanc en étoffe peinte ; le tout en très bon état.

36° Trois petits bouquets en clinquant, dont deux pour l'exposition du Saint-Sacrement et l'autre pour le dessus de l'ostensoire.

37° Deux bobèches à queues en cuivre jaune pour le devant du Tabernacle.

38° Un rideau blanc en percale grossière pour la fenêtre de la sacristie.

39° Un grand meuble ou crédence avec un étage au milieu duquel est placé un tabernacle, fait par Quitard, menuisier, à Tresques, avec une marche en bois propre.

II. *Sanctuaire*. — 40° Un grand tableau représentant la Sainte Vierge montant au ciel, fait à Saint-Geniès-Laval, près Lyon, en 1827, avec son grand cadre fait et doré à Beaucaire.

41° Deux rideaux blancs percale avec une tringle pour le dit tableau.

42° Un tabernacle neuf en bois avec ses gradins de même, fait par Féline aîné, de Rivière de Teirargues.

43° Un autel neuf en pierres de Sabran avec sa pierre sacrée achetée à Nismes, à l'Evêché, en 1829. Prix : 3 fr.

44° Une marche d'autel en bois de mûrier.

45° Une croix processionnelle en laiton et une clochette processionnelle.

46° Une haute stalle ou siège pour le célébrant (donnée par le M. le baron de Fontarèche. Prix : 60 fr.).

47° Une lampe en cuivre argenté.

48° Un grand tapis vieux en laine pour les marches de l'autel et le sanctuaire (donné par M^{me} la baronne de Fontarèche).

49° Un appui de communion en fer.

50° Six chandeliers en bois peints en blanc, vieux mais bons, quoique au rebut.

III. *Anef de l'église*. — 51° Un catafalque neuf pour les services funèbres.

52° Deux draps mortuaires en bon état.

53° Une bannière fond bleu veloutée pour les filles avec franges et cordons en soie même couleur, achetée en 1817, avec son fourreau d'indienne.

54° Une petite rampe en fer aux escaliers de la chaire à prêcher.

55° Un grand confessionnal à deux oreilles.

56° Quatorze tableaux ou stations du *via crucis* avec cadres dorés et vitrés.

57° Un rideau uni rouge à la fenêtre qui est sur le cimetière.

IV. *Fonts-baptismaux*. — 58° Des fonts-baptismaux placés sous les escaliers de la tribune.

59° Une boîte avec argent plaqué contenant trois chrémères en argent pour les saintes huiles, renfermée dans les dits fonts-baptismaux.

60° Dans les dits fonts se trouve un vieux calice, un vieux ciboire, le tout en étain, et un vieux ostensorio en fer blanc.

61° Un rideau d'indienne fleurie avec sa tringle à la fenêtre de la tribune.

V. *Clocher*. — 62° Une cloche suspendue au clocher de l'église.

Certifié véritable l'état d'inventaire ci-dessus par nous, prêtre-curé desservant la succursale du Pin, soussigné.

Fait double, au Pin, le 10 janvier 1830.

Signé : MONTAGNE, prêtre.

Administration Jean-Joseph Montagne (1830-1833). — L'abbé Montagne était originaire de Chusclan, petit village du canton de Bagnols, situé entre la Cèze et le Rhône, au pied de la colline de Gicon.

Il était issu d'une famille de bons propriétaires, dans laquelle l'hérédité des principes religieux constituait le plus bel apanage. Il avait fait ses études à Avignon, les constructions du Grand-Séminaire de Nîmes étant à peine terminées en 1830.

Quand M. Montagne vint s'installer dans la paroisse du Pin, en février 1830, déjà les affaires politiques avaient pris une tournure qui agitait fortement les esprits. Bientôt on apprit que la Chambre des députés avait annoncé au roi Charles X, dans une adresse célèbre, que les nouveaux ministres, à la tête desquels avait été placé M. de Polignac, ne devaient pas compter sur son concours. Ce manifeste avait été voté à la

majorité de 221 voix ; et on se demandait ce qu'allait faire le roi ?

Il en appela au corps électoral, après avoir prononcé la dissolution de la Chambre. Mais les élections achevèrent d'agiter le royaume et rendirent aux 221 leur mandat de député. C'était à brève échéance le triomphe du parti libéral.

M. Montagne était bien l'homme qu'il fallait dans notre paroisse pour empêcher ce parti de se former et de se développer. Comme ce parti ne se composait que des hommes qui avaient une peur exagérée du pou-pouvoir absolu et qui redoutaient la perte des fameux principes de 89, M. Montagne se rendit, dès le début de son administration, très populaire. Il ne fit nullement sentir son autorité, se montrant, en toute circonstance, bon, affable et même jovial avec ses paroissiens. Dans ses discours et dans ses actes, on ne trouva rien qui donna la moindre prise à la critique.

Aussi, lorsque, à la fin du mois de juillet, c'est-à-dire un mois après la conquête d'Alger, Charles X et son ministère, croyant pouvoir profiter de l'enthousiasme que cette victoire avait communiqué à la France et faire un coup d'autorité pour essayer de contenir l'envahissement des idées libérales, publièrent les fameuses ordonnances, la Révolution éclata. Charles X dut prendre le chemin de l'exil ; les croix furent abattues dans bien des localités ; les prêtres furent insultés ; mais, chez nous, tout resta dans le calme et la paix.

On se contenta d'arborer à la mairie le drapeau tricolore, qui remplaça le drapeau blanc ; et bientôt on apprit, avec assez de philosophie, que la France avait pour roi : Louis-Philippe d'Orléans.

M. Montagne comprit parfaitement les devoirs de prudence et de sagesse que réclamait, de sa part, la

nouvelle situation politique du pays. Sans rien sacrifier des principes et des exigences du zèle pastoral, il sut prémunir ses paroissiens contre les influences délétères du libéralisme contemporain, qui avait déjà des tendances trop marquées à passer des idées politiques dans les idées religieuses.

Le caractère distinctif de ce bon prêtre consista surtout dans une grande longanimité et un grand abandon au milieu de ses fréquents rapports avec ses paroissiens. Il aimait à les visiter souvent et à entretenir avec eux des relations fréquentes, toujours empreintes de la plus excellente cordialité et de la plus aimable jovialité.

Il était de taille moyenne, d'une constitution robuste, un peu podagre et obèse, à la démarche lente et pénible. Bien que toujours souffrant, à cause de la goutte dont il était affligé, il se plaisait néanmoins à prolonger ses entretiens dans les maisons, ou dans les rencontres accidentelles. Il savait rendre ses causeries très intéressantes par ses bons mots, ses proverbes, ses paraboles, ses comparaisons familières ; mais il avait aussi le talent de diriger ses entretiens vers un but pratique et religieux.

Parfois, quand le sujet l'amenait à parler sur quelque importante vérité de la religion, il s'animait et devenait pathétique. Son attitude, son geste, sa parole, tout contribuait à le rendre persuasif. Il profitait enfin de toutes les occasions pour donner un bon conseil, redresser une erreur ou un préjugé, flageller un défaut, conseiller ou inspirer la vertu ; et, l'on peut dire de lui, qu'il a peut-être fait plus de bien aux âmes, dans les conversations et les colloques particuliers, que du haut de la chaire.

Un jour de la mi-octobre 1832, une jeune femme se présenta au presbytère, dans le dessein de demander

au bon curé la célébration d'une messe, afin d'obtenir pour elle la protection de Dieu, dans l'état où elle se trouvait, avec la grâce d'une heureuse délivrance. Introduite dans le grand salon, elle trouva M. Montagne occupé à faire le classement d'un grand nombre de livres, provenant de l'acquisition récente d'une bibliothèque ecclésiastique. Ces volumes étaient entassés sans ordre et recouvraient presque tout le pavé de l'appartement.

Après avoir fixé le jour et l'heure de la messe demandée, le bon prêtre continuait, tout en causant, à examiner ses livres et paraissait quelquefois les feuilleter d'une manière distraite. Tout à coup, il arrêta les yeux sur les dernières pages d'un petit volume, où il venait de trouver les prières d'une neuvaine à l'usage des femmes enceintes.

Il tendit aussitôt le livre à la jeune femme, en lui disant : « *Tenez, prenez ce livre ; il y a là une prière qui vous concerne ; vous l'adresserez à Dieu avec piété.* »

La neuvaine fut faite. Elle avait pour but, non seulement d'obtenir l'heureuse délivrance de la mère ; mais encore la bénédiction de l'enfant. Le mari joignit même ses prières à celles de sa femme. Peu de jours après, l'abbé Montagne imposait les mains, pour la première fois sur la tête du nouveau-né, au jour de son baptême et, vingt-quatre ans plus tard, il les lui imposait, pour la seconde fois, à son ordination (1).

L'abbé Montagne ne resta que trois ans au Pin. La goutte, dont il était affligé, lui rendait difficile le service de Pognadoresse. Il fut nommé, au commen-

(1) Ce prêtre n'est autre que l'ancien curé de Tresques, l'abbé Toussaint Bouzige, aujourd'hui retiré à Bernis où son frère est curé.

cement de janvier 1833, à la paroisse de Souvignargues et remplacé au Pin par M. Roque.

Mais, en quittant notre paroisse, M. Montagne ne renonça pas au plaisir de revoir de temps en temps ses anciennes ouailles. Du reste, il laissait au Pin une sœur, Marie-Magdeleine, mariée à Bouzige Clair, et quel que fût le nombre des paroisses dans lesquelles il alla successivement résider, il ne cessa jamais de visiter, de temps en temps, ses premiers enfants spirituels du Pin (1).

Il ne resta qu'un an à Souvignargues ; et, dès l'année 1834, il fut envoyé à Verfeuil, où il exerça le saint ministère jusqu'en 1839. De là, il fut changé à Saint-Etienne-des-Sorts, où il demeura quatre ans. En 1843, il alla à Cendras et administra cette paroisse pendant six ans. On le retrouve, en 1849, à Saint-Victor-des-Oulles, où il remplit les fonctions de curé pendant deux ans. En 1851, il passa à Vallabrix et y résida jusqu'en 1856. Nommé enfin à Gaujac, non loin de sa première et chère paroisse du Pin, il y termina ses jours dans la paix du Seigneur, en l'année 1862.

Comme actes administratifs, l'abbé Montagné n'a pas eu le temps de faire grand'chose. Il plaça six bancs dans l'église. Chacun d'eux avait sept pans de longueur et pouvait contenir quatre personnes, sauf celui qui se trouvait sous l'arceau de la chapelle de la Sainte Vierge, adossé contre le mur, et qui ne devait avoir que cinq pans pour trois personnes.

Le premier banc fut concédé à Clair Bouzige, au prix de 82 francs. Il fut placé vis-à-vis celui de la mairie, devant la table de communion, il devait avoir

(1) Le 22 mai 1839, étant alors curé à Saint-Etienne-des-Sorts, il vint baptiser Joséphine-Rose-Victorine Bouzige, sa nièce.

un accouoir ; le second fut accordé à Pierre Palisse, au prix de 80 francs ; le troisième à Etienne Palisse, du Mas, au prix de 77 francs ; le quatrième à Clément Lapierre, au prix de 60 francs ; le cinquième à Alexis Bouletin, ancien mineur, au prix de 72 francs, ce banc fut placé le premier, à droite en entrant, adossé contre le mur et vis-à-vis celui des marguilliers ; enfin, le sixième fut concédé à Jacques Pujade, au prix de 72 francs, et fut placé à gauche en entrant, avant celui de Alexis Garcin.

L'abbé Montagne concéda aussi une vingtaine de bancs dans l'église de Saint-Pons dont le prix des enchères s'éleva à la somme de 1,500 francs environ.

Cette somme devait servir à agrandir l'église. D'accord avec le maire de Saint-Pons, l'abbé Montagne avait, en effet, invité M. Pralong, architecte de l'arrondissement d'Uzès, à faire le plan et devis pour l'agrandissement de cette église, plan et devis que le Conseil de fabrique de la succursale approuva, parce que « l'état actuel de l'église était loin de suffire aux besoins et à la population toute catholique du pays. »

Quant à la Municipalité du Pin, elle prit, pendant l'année 1832, deux délibérations dont nous allons citer quelques extraits ; l'une est relative à la maison commune, et l'autre au rejet provisoire du transfert du cimetière.

Le Conseil municipal, « vu qu'on est obligé d'affermir tous les ans une maison, de payer des rentes et être encore mal logé, vu qu'il faut encore se procurer un endroit où les papiers de la commune soient en sûreté, vu qu'il a été reconnu que la commune possède en fond disponible : 1° entre les mains du percepteur neuf cents francs ; 2° au trésor royal mille francs ;

3° en recettes qui seront perçues par le receveur municipal douze cents francs, ce qui fera une somme d'environ trois mille francs » — reconnaît qu'on peut employer « deux mille francs à la construction d'une maison commune absolument nécessaire. » Il décide, en outre, que l'endroit le plus favorable à la construction est « sur un vacant appartenant à la commune en fasse (*sic*) de l'église, mais à une distance à ne rien gêner ni habitant ni les facultés de l'église. » En conséquence, il supplie l'autorité supérieure de « vouloir obtempérer à leur légitime » (*sic*) et de vouloir bien, d'après l'autorisation s'il y a lieu, prévenir l'architecte de l'arrondissement d'en venir dresser le plan et le devis estimatif (1).

Le 20 novembre suivant, le Conseil eut à délibérer sur une lettre du préfet, en date du 7, ayant pour objet de « traiter et d'examiner la situation de notre cimetière qui, à cause de son emplacement et de son peu d'étendue, pourrait, comme le dit la lettre de M. le Préfet, être nuisible à la santé publique. » Le Conseil reconnaît que les motifs invoqués sont bons, mais il « avoue avec douleur qu'il est impossible à la commune pour le moment de faire une telle dépense se trouvant sans fonds, parce que 1° on vient de souscrire pour une maison commune de 2,000 fr. dont on a déjà dressé le plan, 2° que la commune est obligée à supporter la dépense d'une délimitation de bornage de la forêt communale qui lui coûtera au moins 4,000 fr. et que, ayant de très petites ressources, désire, par les raisons qu'il vient de donner, que les autorités supérieures trouvent juste de rejeter cette entreprise pour quelque temps. »

(1) Archives communales. Cette délibération, sur feuille volante, est du 10 août 1832, Taulelle étant maire.

Plus tard, en 1838, le Conseil municipal, à la suite d'une pétition adressée à M. le Préfet, relativement au transfert du cimetière, prit une autre délibération que nous allons citer textuellement en entier :

L'an mil huit cent trente-huit et le dix-septième juin, à midi, le Conseil municipal de la commune du Pin s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en vertu de la circulaire de M. le sous-préfet d'Uzès, en date du vingt-neuf mai dernier.

M. Pujade, maire, président, a fait lecture d'une pétition dressée par cinq propriétaires du Pin ; et dans le nombre s'y trouvent un enfant de l'âge de douze à treize ans (chose qui ne devrait pas être) ladite pétition, dictée par un caprice et manque de capacité, a pour but la translation du cimetière de la commune, chose qui déplaît absolument à presque tous les habitants et dont il n'est absolument nécessaire.

Le Conseil, après avoir mûrement réfléchi et examiné avec la plus stricte attention le contenu de ladite pétition, a reconnu que ce n'était qu'un tissu de faussetés le plus évidentes, et va le prouver par la délibération qu'il va dresser à ce sujet.

1° La commune contient une population de trois cent cinquante âmes, il faut en déduire un quatorzième qui sont protestants, ce qui réduit la population catholique à trois cent vingt-cinq âmes ; la surface du cimetière étant de deux ares treize centiares ; il est assez vaste pour inhumer cinq grands cadavres et six petits (nous faisons figurer deux petits cadavres à la place d'un grand, pour la surface du terrain qu'ils occupent) ce qui tout réuni formerait huit cadavres par année, ce qu'étant multiplié par sept formera un laps de sept ans, ce qui est bien éloigné de la narration des pétitionnaires.

2° Il est vrai qu'en 1837, il y eut dix-neuf décès dans la commune, mais il n'est pas moins vrai qu'il y eut dans le nombre des susdits décès onze enfants morts de la petite vérole.

3° Ils exposent qu'en creusant les fosses ont détèrent les cadavres entiers et en putréfaction ; ce qui porterait horreur à tous les habitants ; que les fosses ne peuvent rester que deux ans et demi sans être recouverte ; tout cela n'est que fausseté. Si depuis un temps immémorial un fossoyeur maladroît a déterré un cadavre qui était en putréfaction, la faute du fossoyeur ne doit absolument servir de base.

4° Nous n'avons jamais vu la population se plaindre de l'infection que porte la pétition.

5° Il est faux que la commune du Pin n'ait qu'un seul puits dans l'enceinte de la commune, il s'en trouve dix-neuf et plusieurs fontaines et si tous les habitants qui n'en ont pas veulent en avoir, ils en aurait, et ceux qui viennent puiser de l'eau au puits mentionné n'ont jamais fait la plainte qu'on leur fait faire.

6° Nous n'avons aucune connaissance des plaintes que les habitants ont (soi-disant) fait à l'ancien maire. Nous pensons qu'il n'en a jamais existé.

7° Il est vrai que des ossements humains apparaissent dans l'ancien cimetière, mais ils sont si peu nombreux que la majeure partie des habitants y foulent leurs gerbes.

8° Il est faux que les habitants enlèvent continuellement de la terre dudit cimetière. Cela est arrivé une fois ou deux, il y a déjà longtemps et personne n'y touche plus, d'ailleurs on peut s'en convaincre en voyant le terrain.

9° Il est vrai que les vingt-cinq protestants qu'il y a au Pin n'ont point de cimetière, mais nous ne croyons pas qu'ils aient jamais demandé une fosse à leur voisin ni à leurs amis, tous les protestants sont propriétaires et aucun d'eux n'a besoin de la terre de son voisin, ils sont tous à leur aise, au reste nous ne nous refusons pas à leur faire construire un cimetière, au contraire le Conseil est d'avis d'acheter un coin de terre pour le dit objet.

10° Le plus puissant de tous ces motifs serait le cas d'une épidémie. Mais nous devons dire que ces maladies ne se font presque pas sentir dans ce pays tant à cause de sa position salubre que de la modicité de la population.

Le Conseil, après en avoir rédigé la présente délibération et exposé les diverses faussetés que la pétition sus-énoncée renferme, a, en conséquence, chargé M. le Maire d'en envoyer un extrait en double expédition à M. le Préfet, par l'intermédiaire de M. le Sous-Préfet, avec prière de jeter un coup d'œil sur leurs justes observations.

Signés : BOULETIN, PALISSE, BOULETIN, ALLEMAND,
PALISSE, BOUZIGE, PUJADE, maire.

V. Administration Jean-Baptiste Roque (1833-1840). — L'abbé Roque était né à Beaucaire et appartenait à une famille des plus modestes et des plus honorables de cette villé.

Jeune encore, ses supérieurs ecclésiastiques avaient remarqué en lui une profonde et solide instruction,

jointe à un zèle ardent et à une éminente piété. C'est pourquoi ils l'avaient nommé professeur de philosophie au Grand-Séminaire de Nîmes, dès l'inauguration des cours de cet important établissement ecclésiastique.

Mais sa famille, composée de son père, de sa mère, d'un frère, nommé Jean, et d'une sœur, ne put continuer longtemps à vivre séparée de lui. Sa mère surtout ne cessa de l'importuner et de venir troubler sa solitude, en lui manifestant ses préférences pour une vie commune et familiale qui serait, pour tous les siens, pleine de charmes, dans un paisible presbytère de campagne.

A force de sollicitations, elle finit par lui faire demander à Mgr de Chaffoy son changement pour une succursale. Et ce fut pour ces motifs qu'il reçut sa nomination à la cure du Pin, le 23 juin 1833.

L'arrivée dans notre paroisse d'un prêtre tel que M. Roque, ne pouvait manquer d'être considérée comme un véritable bienfait de la Providence. Il avait à peu près la même taille et le même embompoint que son prédécesseur ; mais sa figure était plus ovale, ses traits plus fins, un front plus large et des yeux plus vifs et plus pénétrants.

Dès les premiers jours de son administration, il fut aisé à tout le monde de comprendre que rien de tout ce qui pouvait contribuer au bien des âmes, à la beauté du culte, à l'amélioration de la paroisse, ne lui serait étranger.

Il s'appliqua tout d'abord, avec beaucoup de soin et d'habileté, à instruire les enfants et à les former à la vertu. Il en choisit un certain nombre, soit au Pin, soit à Pougna-dresse, auxquels il enseigna non seulement les prières et cérémonies du culte, mais encore les premiers éléments du plain-chant ; et, après les

avoir constitués chantres de l'église, il leur communiqua si bien le goût et l'amour des saintes mélodies, que deux d'entre eux : Augustin Arène et Jean Arnaud, restèrent fidèles pendant plus de cinquante ans à chanter les louanges de Dieu.

En chaire, l'abbé Roque montra les qualités qui distinguent les vrais missionnaires et les hommes apostoliques. Connaissances sûres, variées et approfondies sur toute la théologie et la philosophie chrétiennes ; convictions inébranlables ; amour surnaturel des âmes ; merveilleuse sensibilité de cœur ; voix vibrante ; regard et physionomie remplis d'expression ; enfin, don des larmes, à un degré extraordinaire.

Dans presque tous ses discours, le zèle dont M. Roque était embrasé se traduisait en paroles brûlantes, vives, pénétrantes, s'échappant par intervalles tumultueusement de sa bouche. Souvent, on croyait voir une flamme céleste briller dans ses yeux ; souvent aussi, les mots, les gestes, les exclamations se précipitaient ; sa voix devenait stridente, ses larmes coulaient en abondance... jusqu'à ce que l'auditoire, subjugué et vaincu, joignait ses soupirs et ses gémissements à ceux du prédicateur.

Pendant les quelques années qu'il resta au Pin, il fut souvent invité, par ses confrères, à aller porter la parole de Dieu dans les paroisses voisines et même à Bagnols. Il acceptait toujours de bon cœur ces invitations ; et partout, sa parole vive, brûlante, imagée, produisit les fruits les plus abondants de grâce et de salut.

On raconte qu'un jour — c'était un dimanche et dans son église du Pin — la dernière sonnerie de la messe venait de finir et déjà tous les fidèles étaient réunis pour l'office dominical. Voilà qu'au moment où, après l'aspersion de l'eau bénite, tout le monde s'attendait à

voir le vaillant curé sortir de la sacristie, pour commencer le Saint-Sacrifice, on le voit soudain apparaître en chaire (1), l'air soucieux, triste et abattu. Un long mouvement de surprise se répandit dans toute l'assistance ; et lui, d'une voix grave, commença par déclarer : « Que son vieux père était malade et que sa tendresse filiale lui avait fait un devoir de passer la nuit à son chevet. Mais, qu'après minuit, ayant voulu par distraction prendre la précaution de goûter une tisane qu'il allait donner à son cher malade, il se trouvait en ce moment dans l'impossibilité de célébrer la sainte Messe ; et qu'il allait se contenter, pour l'édification des paroissiens, d'annoncer la parole de Dieu. » Puis il donna à ses auditeurs une admirable méditation, remplie des sentiments et des considérations les plus sublimes sur la religion, l'amour de Dieu et la soumission à sa divine volonté.

On disait de M. Roque que le zèle de la maison de Dieu le dévorait. Mais il était facile de reconnaître que la beauté des murs ou des ornements extérieurs n'absorbait pas toute sa sollicitude. Il employait surtout les industries de son zèle à la décoration intérieure des âmes confiées à ses soins et dont il voulait faire les temples du Saint-Esprit.

C'est pourquoi il veilla d'une manière particulière au fonctionnement régulier de tous les pieux exercices de la merveilleuse Congrégation fondée par son prédécesseur, M. Petit.

Il s'attacha surtout à introduire l'usage éminemment salutaire de la communion fréquente. Il voulut nourrir ces âmes du pain des Anges, non seulement

(1) A cette époque, la sacristie communiquait directement avec la chaire, au moyen d'une petite porte et d'un petit escalier construits dans le mur, à l'angle de la chapelle.

tous les dimanches et aux principales fêtes de l'année, mais encore plusieurs fois la semaine.

Il enseigna aussi la pratique si utile de la méditation quotidienne à ses congréganistes, à qui il confia le soin de la lampe du sanctuaire, l'entretien de l'église, du linge, des ustensiles religieux et de la décoration des autels.

Et, ce qu'il y eut de plus admirable dans l'institution de ces pieuses pratiques, ce fut l'empressement, l'entrain, et la régularité que M. Roque sut imprimer au merveilleux fonctionnement de toutes ces dévotions.

Il porta aussi son attention et sa sollicitude sur la célébration des fêtes chrétiennes ; ne négligeant rien de ce qui pouvait leur donner toute la solennité et toute la pompe dont elles étaient susceptibles, dans un petit village.

Il inaugura, aux processions du Saint-Sacrement, l'usage de placer à la tête du cortège un homme battant du tambour, afin de marquer par les battements cadencés de cet instrument l'allure triomphale de la marche, à l'instar des grandes villes. De plus, autour du prêtre qui portait le Saint-Sacrement, outre les deux représentants de l'autorité municipale, ceints de leur écharpe, il fit placer les cinq ou six chasseurs du village, armés de leurs fusils ; et, au moment solennel où la bénédiction était donnée aux assistants, réunis aux reposoirs, lorsque le prêtre avait fini de chanter ces paroles : *Benedicat vos omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus Sanctus*, le vibrant *Amen* que la foule répondait était accompagné d'une formidable détonation, comme pour en transmettre les échos jusqu'au ciel.

Les reposoirs consistaient en de charmants petits autels, dressés avec des tables et décorés des plus belles tentures, tableaux, chandeliers, candélabres,

vases aux fleurs naturelles ou artificielles, qu'on pouvait trouver dans les maisons, ou bien que les sacristines mettaient à la disposition des familles. Le plus souvent un magnifique couvre-pied servait de tapis ; et, pour honorer le prêtre qui devait porter le Saint-Sacrement, on préparait pour lui le plus beau coussin de la maison,

Le nombre et la place de ces reposoirs étaient rarement modifiés. On dressait le premier devant le portail de Clair Bouzige ; le second, devant le grand portail du château ; le troisième, devant la porte de Etienne Bouzige, le tailleur ; le quatrième, au grand chemin et le cinquième devant la façade orientale de la maison commune (1).

Le génie inventif de M. Roque lui suggéra l'idée d'introduire chaque année dans les rangs de cette procession la présence de quelque petit enfant, de sept à huit ans, représentant un personnage biblique, dont on lui faisait porter le costume ou les attributs traditionnels. C'était, tantôt un petit Jésus, portant sa croix, ayant une couronne d'épines sur la tête, une robe rouge et une corde autour des reins. Tantôt un Saint Jean-Baptiste, recouvert seulement de la peau d'un agneau. Tantôt une Sainte Magdeleine, etc.

Une année, M. Roque eut l'idée de faire apparaître un petit enfant de sept à huit ans, habillé en évêque, avec mitre en tête, crosse en main et accompagné d'un autre enfant, du même âge, habillé en vicaire général. Mais l'attitude des deux jeunes petits prélats, qu'on avait eu le tort de placer un peu trop près des fusils, témoigna, pendant toute la cérémonie, d'une grande frayeur, à cause des épouvantables détonations des armes à feu.

(1) L'Eglise, ayant vu un abus dans ce nombre illimité de reposoirs, qu'on dressait autrefois dans les rues, défend aujourd'hui d'en élever plus de deux.